Messe ausquelles on n'a pû satisfaire, à une seule. On dressa un Reglement *portant défenses aux Laïques d'avoir des places dans le Chœur parmi les Ecclesiastiques. &c.* Ces articles étans aprouvés, il en restoit encore plusieurs, entr'autres celui *des Clercs qui ne résident pas dans leurs Benefices*, qui fut remis à une autre Congrégation indiquée au 30. On en indiqua aussi deux autres *pour obliger les Evêques absens à élire un Metropolitain, quand même ils seroient Archevêques, lorsqu'ils n'ont point de Suffragans.*

Le 29. le Pape se rendit de bonne heure dans l'Eglise de *St Jean de Latran*, où il dit une Messe basse à portes fermées, aprés quoi ayant été ouvertes, le Sacré College au nombre de trente Cardinaux, les Archevêques, Evêques, & les Procureurs des Prélats absens, entrerent, & entendirent la Messe qui fut celebrée par Monsignor Ottoboni, à la place du Cardinal Barberini qui s'étoit trouvé mal le jour précedent. On fit ensuite sortir de l'Eglise tous ceux qui n'avoient pas droit d'assister au Concile, & l'on ouvrit la troisiéme Session dans laquelle on acheva la lecture des Decrets qui n'avoient pas été lus le Dimanche précedent. Le 30. on tint une Congrégation en presence de S. S. dans laquelle on acheva de regler les matieres qui n'avoient pû être proposées dans celle du 26. Le Pape vouloit faire décreter, entr'autres, *que les Abbez reguliers ne pourroient pas exercer leur Ministere avant de s'être presentez à l'Evêque du lieu, & d'en avoir obtenu la benediction*; mais parce que ce Decret auroit été contraire aux Privileges que plusieurs autres Papes ont ci-devant accordés ausdits Abbés Reguliers, on fit là-dessus de leur part au St. Pere une remontrance; & cette affaire fut renvoyée à une Congrégation particuliere pour

l'exa-